

## Démocratie municipale

# Piedmont cesse de diffuser les séances du conseil

Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

**Le 4 mars dernier, le Journal était informé, par la mairesse, madame Nathalie Rochon, que la séance ordinaire du 7 mars allait avoir lieu en présentiel et qu'aucun enregistrement ni aucune diffusion n'allait être disponible pour les citoyens. Par ailleurs, la Municipalité n'a fait aucune annonce de ce changement important sur sa page Facebook ni sur son site web. Les Conseils de Sainte-Anne-des-Lacs et de Prévost maintiennent quant à eux l'enregistrement et la diffusion des séances.**

**Des citoyens pris au dépourvu**  
En entretien avec le Journal, plusieurs citoyens ont mentionné s'être rendu compte de ce changement au moment où ils tentaient de regarder l'assemblée. Ils n'ont pas été en mesure de se déplacer à la dernière minute.

Pour plusieurs d'entre eux, la diffusion des séances permettait un accès grandement facilité aux affaires municipales, puisqu'il leur est difficile de se déplacer

pour assister aux séances sur place. Ils sont d'avis qu'il s'agit là d'un manque de transparence.

Une citoyenne a par ailleurs mentionné que la COVID court toujours et qu'elle se sent plus en sécurité à la maison. Elle tente d'éviter les rassemblements au maximum.

### Les justifications apportées

Au Journal, la mairesse a expliqué que cette décision avait été prise

suite à l'assouplissement des exigences de la Santé publique. Les séances pouvant désormais se tenir en présentiel, on a choisi de cesser l'enregistrement et la diffusion afin d'inciter les citoyens à revenir et pour s'en rapprocher.

Elle explique par ailleurs que les fils nécessaires à la captation auraient constitué une nuisance et que des investissements de quelques 17 000 \$ seraient nécessaires afin de mettre les installations à jour pour pouvoir reprendre les enregistrements. L'administration en serait à étudier les possibilités.

Par ailleurs, certains citoyens auraient souligné leur gêne à être filmés lorsqu'ils se présentent aux séances. Pourtant, il est, depuis l'automne dernier, illégal de refuser que les séances du conseil

soient filmées ou enregistrées par les citoyens comme par des journalistes.

En janvier dernier, le Conseil a unanimement accepté de donner un contrat de 60 heures à la Boîte Turquoise afin d'assurer la captation et la diffusion des séances pour l'année à venir. Questionnée à ce sujet, la mairesse a indiqué que la banque d'heures prévue serait utilisée à d'autres fins, comme des dépliants, des formations et des Facebook live pour des événements spéciaux comme Pâques ou les festivités du centenaire.

### Les autres municipalités maintiennent le cap

À Sainte-Anne-des-Lacs, on a informé le Journal que les séances continuaient à être filmées et dif-

fusées sur Facebook. Aucune discussion n'a été entamée à ce sujet et tout demeure dans l'état. Madame Catherine Hamé Mulcair, mairesse, a expliqué au Journal que tout n'est pas nécessairement positif au sujet de la diffusion en direct des séances : « Certains citoyens se sentent plus à l'aise de dire des choses qu'ils ne diraient pas quand ils sont derrière leurs écrans ».

À Prévost, les séances sont diffusées depuis bien avant la COVID et on compte maintenir le cap. Le maire Paul Germain est d'ailleurs particulièrement fier de faciliter, par tous les moyens à sa disposition, l'accès aux affaires municipales par les citoyens.



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

### Séance ordinaire du 7 mars 2022

Les nouvelles mesures sanitaires le permettant, l'assemblée s'est tenue en présentiel. L'enregistrement et la diffusion sur Facebook live, entre autres, n'ont pas été effectués. Les citoyens qui avaient pris l'habitude d'assister aux assemblées par des moyens technologiques n'ont pas été avisés de ce changement important.

La séance fut longue et houleuse, avec plus de 60 sous-points présentés. Il ne sera pas possible de les traiter tous, et seuls les plus importants seront détaillés.

Désormais et sur la foi d'un avis juridique, on demandera, pour chaque résolution, si le vote est demandé.

### Terrain chemin du Pont

La mairesse a d'abord expliqué certains éléments qui ont entouré la décision de procéder à l'achat du terrain sur le chemin du Pont, au montant de 550 000\$ plus les taxes applicables, financés à même le fonds pour les espaces verts et le surplus.

La résolution visant le dépôt d'une réserve foncière a été annulée à majorité par le Conseil. Les conseillers Bouclin, Valois et Gallant s'y sont opposés, mentionnant que cela était inutile, puisque

le terrain a déjà été acheté. Ces derniers ont précisé que la résolution pour la réserve foncière n'avait, à l'origine, pas été prise dans le but de négocier l'achat du terrain et qu'il s'agit donc d'une incohérence.

Plusieurs citoyens ont fait part de leur mécontentement au sujet de l'achat de ce terrain à un prix jugé trop élevé. On questionne le fait qu'une évaluation professionnelle n'a pas été demandée pour connaître la valeur marchande réelle du terrain.

### Bonbonnes de propane

La mairesse a aussi effectué un retour sur le dossier des bonbonnes de propane. En automne dernier, on a refusé une demande de dérogation mineure pour un réservoir de 100 000 litres. Le nouveau règlement interdit les bonbonnes de plus de 7 800 litres.

### Subvention du MELCC

La Municipalité a obtenu une subvention du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques dans le cadre du programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles au montant de 40 601,93\$. La mai-

resse a tenu à féliciter les citoyens pour les efforts dans la réduction des déchets.

### Représentants sur les comités

Mentionnant ne pas avoir pris la décision à la légère, madame Rochon a réassigné les postes sur les comités qui étaient détenus par les conseillers qui siègent désormais à titre indépendant. Bernard Bouclin perd ainsi son poste sur le comité consultatif de l'urbanisme et sera remplacé par Pascale Auger. Marival Gallant perd son poste sur le comité des ressources humaines et sera remplacé par Pascale Auger. Richard Valois perd son poste sur le comité de l'environnement et sera remplacé par Diane Jeannotte. Monsieur Valois perd par ailleurs son poste de signataire et sera remplacé par Pascale Auger.

Les conseillers Gallant, Bouclin et Valois s'y sont opposés, précisant posséder les compétences et aptitudes nécessaires pour rester en poste sur les comités.

### Égout et aqueduc sur la 117

Le règlement visant la dépense et l'emprunt de 1 450 000 \$ pour le prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc au nord de la municipalité, sur la route 117, a été adopté. Pour les résidents qui y seront raccordés, les coûts représentent un total de 11,65\$ par année. Pour les autres résidents de Piedmont, le coût sera négligeable,

soit d'environ 4,50\$ par année pour une résidence évaluée à 500 000\$.

### Avis de motion

Le Conseil a déposé un projet de règlement décrétant l'identification de monsieur Herman Smith-Johannsen dit Jackrabbit comme personnage historique.

Un important projet de règlement est déposé et concerne la majorité du territoire de Piedmont. Ce règlement viserait à permettre, à certaines conditions, des projets résidentiels et intégrés dans de nombreuses zones. Une copie du projet de règlement a été remise à l'auditoire. Madame Rochon a expliqué au Journal que ce règlement vise à rendre conformes des projets déjà existants et donc, à corriger une problématique du passé.

### Don de terrain au CPE et à la MRC

La Municipalité annonce qu'elle fera don d'un terrain afin d'accueillir les nouvelles installations du centre de la petite enfance de la Vallée, prévoyant 100 places depuis l'augmentation du permis. Le terrain, adjacent au parc linéaire et près de la gare, a été identifié comme parfaitement propice à l'implantation du CPE. On offre également une parcelle pour le siège social de la MRC des Pays-d'en-Haut, également à la recherche d'un site.

### Un livre et une œuvre pour le centenaire

Madame Christiane Brault sera l'auteure du livre historique illustré qui est prévu pour célébrer le centenaire. L'artiste Pauline Thibodeau-Paquin a été retenue pour effectuer une toile.

### Urbanisme

On a annoncé quatre nouvelles demandes de construction.

### Période de questions

La salle était comble, plusieurs citoyens ont souligné leur inquiétude de voir le conseil divisé. La mairesse a annoncé avoir entrepris, à ce sujet, des démarches de médiation. On mentionne aussi qu'il est dommage de voir les conseillers Bouclin, Gallant et Valois virés des comités pour lesquels ils possédaient les compétences et les connaissances nécessaires.

On questionne aussi l'octroi de contrats de productions artistiques au comité du centenaire sans avoir procédé à un appel officiel de candidatures. Le Conseil a précisé que les œuvres majeures feront l'objet d'appels.

Des inquiétudes ont été soulevées également dans les événements entourant l'achat du terrain sur le chemin du Pont. Le directeur général comme la mairesse ont mentionné que tout avait été fait dans les règles de l'art.